

2021-12-02/02 Convention d'adhésion à la mission de délégué à la protection des données du CDG 34 – Autorisation de signature

Monsieur le Maire,

Tous les ans, nous voyons passer sous une forme ou une autre diverses dépenses d'études relatives à la protection des données et à la mise en conformité de la commune à la loi RGPD.

Toutes ces études aboutissent j'imagine à des préconisations de mise en conformité.

Qu'attendons-nous pour les mettre en pratique ? La loi RGPD est applicable depuis le 25 mai 2018 et, pour ne citer qu'un seul exemple, le site Internet de la ville est totalement hors la loi et devrait être fermé depuis cette date.